



HYDREAULYS

BUREAU DU LUNDI 07 FEVRIER 2022 À 17H

COMPTE RENDU

Le lundi 07 février 2022 à 17h le Bureau d'HYDREAULYS s'est tenu légalement convoqué par M. Marc TOURELLE.

Sont présents :

CA VGP : Marc TOURELLE, Sonia BRAU, François DARCHIS, Benoît RIBERT

CA SQY : Eva ROUSSEL, Henri-Pierre LERSTEAU

EPT GPSO : Jacques BISSON

CC Gally Mauldre : Laurent RICHARD

Saint-Nom-la-Bretèche : Gérard PARFAIT

Absent excusé : Françoise BEAULIEU

Ont donné pouvoir : Grégoire DE LA RONCIERE à Jacques BISSON, Richard RIVAUD à Marc TOURELLE

Date de la convocation : 31 janvier 2022

Date d'affichage des délibérations : 10 février 2022

Date d'affichage du compte rendu : 10 février 2022

Nombre de membres : En exercice : 12 Présents : 9 Votants : 11

Assistaient également : Laurence BREUS, Directeur Général des Services ; Sandrine MESSAGER, Ingénieur Assainissement ; Emmanuelle-Hélène MONTET, Responsable Administratif.

Tous les débats de l'assemblée sont enregistrés et mis à disposition du public.

Le Quorum étant atteint la séance est ouverte à 17h.

2022/01 : Autorisation de signature – Accord cadre à bons de commande relatif aux travaux sur les réseaux d'assainissement non-visibles du territoire d'HYDREAULYS

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

PREND ACTE de la décision d'attribution par la Commission d'Appel d'Offres en date du 31 janvier 2022 de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux sur les réseaux d'assainissement non-visibles du territoire d'HYDREAULYS au groupement HP BTP/SADE Travaux spéciaux qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux sur les réseaux d'assainissement non-visibles du territoire d'HYDREAULYS attribué au groupement HP BTP/SADE Travaux spéciaux qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, et tout document y afférent.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022 et suivants.

2022/02 : Demande de subventions - Liaison entre les collecteurs d'HYDREAULYS et du Département des Hauts-de-Seine – HYDREAULYS/SIAAP/CD 92

Ayant entendu l'exposé,

**Le Bureau,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,**

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter des subventions auprès des différents partenaires financiers (notamment Agence de l'Eau Seine-Normandie) pour la création d'un ouvrage de liaison entre le collecteur D d'HYDREAULYS et l'ouvrage RGS du Département des Hauts-de-Seine.

AUTORISE le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document afférent à cette demande de subventions.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché le 10 février 2022.

Marc TOURELLE
Président d'HYDREAULYS